

Mercredi 20 Janvier 2016 - n°70

**Voeux de Villes de France** - Les défis du vivre ensemble pour les Villes de France  
**Economie** - La compensation des charges applicables aux collectivités en débat au Sénat  
**Éducation - Culture** - Éducation et Culture dans la loi de finances 2016  
**Économie** - Voeux du Président Hollande aux acteurs de l'entreprise : ses ambitions pour l'emploi

**Politique de la ville** - Installation de l'Observatoire national

**Éducation - Social** - Partenariat Villes de France - FLVS, pour des villes en pleine forme!

**Economie** - Promouvoir une action de prévention et de sensibilisation

## VOEUX DE VILLES DE FRANCE



### Les défis du vivre ensemble pour les Villes de France

Lors de la cérémonie des vœux qui s'est tenue le 19 janvier 2016 au Sénat, Caroline Cayeux, présidente de Villes de France, sénateur maire de Beauvais, entourée de nombreux maires membres de l'association (\*) ainsi que du président de l'AMF, François Baroin, a pu évoquer les défis qu'auront à relever les villes et leurs intercommunalités en 2016. Retour sur les points clés...

#### **Le premier de ces défis, c'est le « bien vivre ensemble ».**

Les attentats nous imposent de repenser nos leviers d'action en faveur du vivre ensemble.

"*Bien vivre ensemble*" c'est aussi assurer à chacun un niveau de services publics

locaux de qualité : un habitat digne, un bon niveau d'éducation et de formation, un accès à la santé ; c'est pouvoir pour chacun vivre de son travail et exercer sa citoyenneté. Les nombreuses politiques publiques locales doivent contribuer à une plus grande cohésion.

En préambule Caroline Cayeux a affirmé "... Nous, maires et présidents de Villes de France, nous nous engageons, pour nos concitoyens, pour nos enfants et aussi pour notre pays, à relever le défi du développement économique et de la cohésion sociale. Le mandat que nous exerçons est avant tout celui de la proximité. Ce sujet du "*Bien vivre ensemble*" nous l'approfondirons à l'occasion de notre **Congrès annuel de 2016, qui se tiendra à Beauvais, les 23 et 24 juin prochain**".

#### **Relever le défi essentiel du développement local.**

Les Villes de France constituent un atout irremplaçable pour faire obstacle aux fractures territoriales qui se creusent entre les métropoles et les territoires ruraux... La vie française ne se réduit pas à 13 métropoles ni à 13 régions. Or le dynamisme de nos cités repose en grande partie sur l'attractivité de leur centre ville. Aussi le thème de la revitalisation des cœurs de villes s'est imposé naturellement pour **les prochains Rendez-vous de l'intelligence locale que nous tiendrons le 15 mars 2016 sur le thème : "*Faire battre les cœurs de villes*".**

#### **Nouer des relations constructives dès cette année avec les grandes régions**

Les politiques régionales doivent s'appuyer sur les pôles urbains pour irriguer l'ensemble du territoire régional. Concrètement, pour développer l'économie et l'emploi, nous veillerons à être systématiquement consultés lors de l'élaboration des fameux "schémas" de développement économique, d'aménagement du territoire...

Nous avons recontacté tous les présidents de région, en leur présentant nos demandes, telles qu'elles ont été formulées dans l'Adresse élaborée lors du dernier Congrès Villes de France, en octobre 2015.

#### **En matière de transports**

Concernant l'interconnexion de nos villes, 2016 sera bien « *l'année de la bataille du rail* ». S'agissant de la mobilité ferroviaire, nous estimons que :

- la restructuration de l'offre ferroviaire en France ne doit pas être tranchée uniquement par Bercy et la SNCF, avec une consultation qui se limite aux seuls exécutifs régionaux.
- un débat doit être ouvert en urgence devant la représentation nationale sur l'avenir des Trains d'équilibre du territoire (TET) (qui desservent essentiellement nos villes et agglomérations).

#### **En matière de sécurité**

Responsables de la tranquillité publique, nous continuons aujourd'hui de penser qu'il faut éviter le mélange des genres. La responsabilité de la « *sécurité publique* » et de « *l'ordre public* » doit rester à l'État, puisqu'il s'agit d'une compétence régalienne.

Depuis les attentats, émerge ici ou là, la question de la généralisation de l'armement des policiers municipaux. Sur cette question sensible, nous voulons éviter tout débat précipité qui serait dicté par l'émotion.

En dépit du contexte actuel, nous appelons à la prudence pour tout ce qui tendrait :

- à armer systématiquement nos policiers municipaux
- et à "*remunicipaliser*" la sécurité publique.

#### **Réussir les évolutions intercommunales**

Avec l'élargissement des périmètres intercommunaux, qui seront effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous devons redimensionner nos politiques publiques dans un contexte de baisse de moyens. La mutualisation et le management des ressources humaines seront nos priorités pour 2016.

### **En matière de finances**

Villes de France est provisoirement soulagée du report de la réforme de la DGF au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce report – les principes étant cependant adoptés ! - doit être une occasion de s'interroger sur les transferts opérés entre strates de collectivités, en particulier de l'urbain vers le rural.

Le Gouvernement doit remettre au Parlement, avant le 30 juin 2016, un rapport dont l'objet est d'approfondir l'évaluation des dispositions de cette réforme, notamment en fonction des nouveaux périmètres des EPCI. A notre sens, ce rapport devra proposer des adaptations significatives aux règles de répartition pour l'instant prévues dans la LFI pour 2016

Dans un second temps, **Jean-François Debat, en tant que président délégué de Villes de France**, a ajouté que, les villes de taille infra-métropolitaine, sont des points de repères pour les citoyens. Le mandat de maire est celui des exigences en direct. Nos villes constituent un trait d'union indispensable entre les territoires. Mais pour apporter les services attendus par la population, il faut des moyens en rapport avec ces attentes.

Nous sommes arrivés à la limite supportable de la baisse des dotations, pour pouvoir maintenir les investissements publics. Contrairement à ce que disent certains, ce n'est pas le train de vie de nos administrations qui est en question, car nous avons réduit autant que possible nos dépenses de fonctionnement.

Il nous paraît important d'expliquer le quotidien de nos communes et lançons un appel aux médias pour venir voir in situ ce qu'est un budget communal.

Enfin **François Baroin, sénateur-maire de Troyes, en tant que président de l'Association des Maires de France, mais aussi que membre de Villes de France**, a également présenté ses vœux.

Faisant écho aux propos de Caroline Cayeux, il a estimé que c'était une erreur de faire porter l'effort de réduction des dépenses par les communes. L'impact de la baisse des investissements locaux serait de 0,6 à 0,8 point de croissance. Il a rappelé que les communes et intercommunalités portent 60% de l'investissement public.

Reprenant les priorités exprimées par la présidente de Villes de France, il a insisté sur le fait que la revitalisation des centres villes est un défi effectivement majeur. C'est un élément de reconquête des territoires. De même en matière de transport, il a soutenu les propositions de Villes de France en reconnaissant que la politique du tout TGV doit être remise en cause. (\*) Jérôme BALOGE, maire de Niort, président de la CA de Niort, François BAROIN, ancien ministre, sénateur-maire de Troyes, André BILLARDON, ancien ministre, maire honoraire de Le Creusot, Bruno BOURG-BROC, président de la CA Cités-en-Champagne, président d'honneur de Villes de France, Philippe BUISSON, maire de Libourne, président de la CA du Libournais, Frédéric CHEREAU, maire de Douai, Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse, Michel HEINRICH, député-maire d'Epinal, président de la CA d'Epinal, Jacques LAMBLIN, député-maire de Lunéville, Frédéric LETURQUE, maire d'Arras, Pierre MÉHAIGNERIE, ancien ministre, maire de Vitré, président de la CA de Vitré, Gilbert MEYER, maire de Colmar, président de la CA de Colmar, Claude STURNI député-maire d'Hagenau, François WERNER, maire de Villers-les-Nancy, ainsi que Christian PIERRET, ancien ministre, président d'honneur de Villes de France, Jean AUROUX, ancien ministre, président fondateur de Villes de France.

## **ECONOMIE**



### **La compensation des charges applicables aux collectivités en débat au Sénat**

Le mardi 12 janvier dernier, le Sénat a adopté une proposition de loi constitutionnelle relative à la compensation de toute aggravation par la loi des charges et contraintes applicables aux collectivités territoriales. Ce texte a été présenté par Rémy Pointerau (le premier vice-président, chargé de la simplification des normes de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation) et par plusieurs de ses collègues (dont

Caroline Cayeux). Il a été finalement adopté par 187 voix contre 149, après avoir été précédemment amendé par la commission des lois, sur le rapport de Jean-Pierre Vial (sénateur de Savoie).

#### **L'objectif visé par cette initiative parlementaire**

Compte tenu de la baisse de ressources subie par les collectivités territoriales, le texte propose de simplifier les normes qui leur sont appliquées et doit veiller à ne plus augmenter leurs charges. Aussi, les sénateurs proposent-ils de modifier la Constitution pour :

- réaliser une évaluation préalable avant de créer de nouvelles charges ou contraintes pour les collectivités territoriales ;
- interdire la surtransposition de directives européennes, afin d'éviter que les textes aillent au-delà des exigences européennes ou qu'ils introduisent de nouvelles contraintes et charges pour les collectivités territoriales.

#### **Une triple modification de la Constitution**

Trois articles de la Constitution ont vocation à être modifiés selon les sénateurs. En cas d'adoption, il serait inséré un nouvel article 39-1 ainsi rédigé : « Art. 39-1. - Les objectifs de simplification et de clarification du droit s'appliquent à la loi et au règlement, sans préjudice des conditions d'exercice des libertés publiques ou des droits constitutionnellement garantis. Toute mesure législative ou réglementaire ayant pour effet de créer ou d'aggraver une charge pour les collectivités territoriales fait l'objet d'une évaluation préalable et est assortie de la suppression de mesures représentant une charge équivalente ou d'une compensation financière, dans des conditions prévues par une loi organique ». Le quatrième alinéa de l'article 72-2 de la Constitution serait aussi modifié, avec l'ajout d'un nouveau paragraphe : « Les ressources ainsi attribuées pour la compensation des transferts, créations ou extensions de compétences font l'objet d'une réévaluation régulière. Les modalités de mise en œuvre du présent alinéa sont fixées par une loi organique ». Concernant le volet de la transposition des directives européennes, la proposition de loi constitutionnelle prévoit enfin un nouvel article 88-8 : « Les mesures assurant la transposition d'un acte législatif

européen n'excédent pas les objectifs poursuivis par cet acte». La proposition de loi constitutionnelle a été transmise à l'Assemblée Nationale pour la suite de la procédure parlementaire. Pour accéder au [dossier législatif](#).

## ÉDUCATION - CULTURE



### Éducation et Culture dans la loi de finances 2016

Retour sur les budgets pour l'Éducation et la Culture, inscrits à la [loi de finances pour 2016](#) avec des nouveautés pour les collectivités.

#### **Éducation : maintien des dépenses et financement des activités périscolaires dans les écoles privées**

Les principales masses du budget Éducation sont maintenues : fonds de soutien au développement des activités périscolaires à hauteur de 319 millions d'euros, plan pour l'éducation prioritaire pour 352 millions, plan numérique pour 192 millions, plan de mobilisation de l'école pour 33 millions et participation de l'État à l'immobilier universitaire pour 139 millions. Le fonds de soutien pour les activités périscolaires est en hausse de 146 200 euros afin de financer les activités périscolaires dans les écoles privées. L'amendement en faveur d'une participation de l'État au financement des manuels scolaires pour le primaire a été rejeté.

#### **Culture : réengagement dans les conservatoires, contrats territoire lecture et ouverture des bibliothèques le dimanche**

L'État se réengage dans le financement des conservatoires à hauteur de 13,5 millions d'euros et double son apport dans le cadre des contrats territoire lecture pour atteindre 2,2 millions. Le plan éducation artistique et culturelle dans les territoires bénéficie de crédits à hauteur de 14,5 millions, le budget des musées territoriaux atteint 14 millions. Les collectivités territoriales pourront prétendre à ce dernier budget selon l'avancement de leurs projets d'investissement. Dans le même temps, les bibliothèques décidant une ouverture le dimanche pourront bénéficier de la dotation globale de décentralisation « *bibliothèques* ».

#### **Zoom sur les cités historiques et pactes culturels**

Les cités historiques prévues dans le projet de loi Pellerin sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine bénéficieront de la hausse des crédits d'études aujourd'hui dédiés aux secteurs sauvegardés, aux aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et aux révisions de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, qui sont portées à 6,1 millions d'euros. L'« *ancien Malraux* », applicable aux permis de construire et déclarations de travaux antérieurs à 2009, a été supprimé car jugé inefficace.

Les pactes culturels pourront quant à eux profiter de la hausse des crédits aux services déconcentrés. De nombreuses villes du réseau Villes de France ont signé des pactes culturels comme Albi ou La Roche-sur-Yon. Le ministère, qui a déjà étendu le dispositif aux régions, ambitionne d'intégrer les départements.

## ÉCONOMIE



### Vœux du Président Hollande aux acteurs de l'entreprise : ses ambitions pour l'emploi

Le Président de la République, François Hollande, a adressé ce lundi 18 janvier ses vœux aux acteurs de l'entreprise et de l'emploi, au Conseil économique, social et environnemental (Cese). *"Face à un chômage trop élevé, nous devons être capables de réformer, de porter un modèle économique et social exigeant, de croire au progrès"* a-t-il insisté. *"Je considère que face au désordre du monde, face à une*

*conjoncture économique incertaine et un chômage persistant, il y a aussi un état d'urgence économique et social à proclamer"*, déclare le chef de l'État. Un

ensemble de mesures dont le coût pour les finances publiques est évalué à 2 milliards d'euros.

#### **Développer l'apprentissage**

Parmi les annonces faites lors de cette cérémonie, figure l'élargissement de l'offre de formation d'apprentissage. Il s'agit de généraliser la préparation de formations reconnues par un titre professionnel, délivré par l'État. Mais aussi de renforcer l'alternance au sein de l'éducation nationale. Et enfin, de permettre aux entreprises d'ouvrir elles-mêmes des Centres de formation d'apprentis (CFA).

#### **Former les demandeurs d'emploi**

Reconnaissant le niveau insupportable du chômage en France, le Président de la République a déclaré que personne ne devait être mis à l'écart dans un monde qui évolue.

En 2016, le nombre de formations ouvertes aux demandeurs d'emploi devrait ainsi être doublé et porté à un million, contre 500 000 actuellement.

#### **Aide à l'embauche**

Enfin, le Président a annoncé son intention de créer une nouvelle dépense publique qui consiste en une aide à l'embauche pour les PME. Une aide forfaitaire de 2 000 euros par an pendant deux ans va être ainsi ouverte aux CDI et aux CDD (de minimum six mois). Cette aide sera versée pour tout salarié embauché à temps plein, avec une rémunération comprise entre 1 et 1,3 Smic, par une PME avant le 31 décembre 2016.

Retrouvez l'ensemble des vœux du Président de la République sur [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr)

## POLITIQUE DE LA VILLE



## Installation de l'Observatoire national

Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a installé le mardi 19 janvier l'Observatoire national de la politique de la ville. Instance essentielle de la politique de la ville, il a pour mission d'observer l'évolution des quartiers et d'évaluer la politique de la ville. L'observatoire national de la politique de la ville, inscrit dans la loi du 21 février 2014, est né de la fusion de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles et du Comité d'évaluation et de suivi de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

### Approche globale

La création de cet observatoire unique permet désormais d'avoir une approche globale de la situation des quartiers prioritaires. Outre les administrations concernées, sa composition comprend des experts et des personnalités qualifiées, des élus (l'association *Villes de France* est représentée au sein de cette instance par Jean-François Debat, président délégué et maire de Bourg-en-Bresse) et les membres du bureau du Conseil national des villes, installé le 26 octobre dernier. La présidence de son comité d'orientation a été confiée à Jean Daubigny, ancien Préfet de la région d'Ile-de-France.

### Personnalités qualifiées

Parmi les personnalités qualifiées, ont été nommées notamment Marie-Hélène Bacqué, sociologue spécialiste de la démocratie participative, Florence Imbert, en charge des questions de sécurité, Céline Braconnier, spécialiste en sociologie électorale et Claire de Galembert, sociologue du fait religieux. Le premier rapport de l'Observatoire portera sur l'évolution en 2015 des quartiers de la nouvelle géographie prioritaire. Il sera remis au Gouvernement et au Parlement en mars prochain et sera rendu public.

## ÉDUCATION - SOCIAL



### Partenariat Villes de France - FLVS, pour des villes en pleine forme!

Villes de France est heureuse d'annoncer la mise en place d'un partenariat avec l'association *Vivons en forme*, qui réalise des études, des actions de prévention et promotion, et des formations. Ce partenariat porte sur l'apport de solutions concrètes en termes de bien-être et de santé aux collectivités locales autour des trois axes que sont l'alimentation, les activités sportives et le sommeil.

## ECONOMIE



### Promouvoir une action de prévention et de sensibilisation

Créée en 2008, l'association Espoir d'enfants mène une action de solidarité et de soutien en faveur des enfants atteints de maladies graves et/ou d'handicap. L'association agit sur l'ensemble du territoire, et exceptionnellement, dans les pays limitrophes. Ainsi, les rêves de ces enfants peuvent être réalisés sans aucune participation financière des familles puisque l'association fonctionne de manière bénévole. Chaque année, la journée du 12 Juin est consacrée au soutien des enfants malades et/ou handicapés à travers la France. (Initiée par l'association) cette journée est l'occasion pour les villes de se vêtir d'un t-shirt de Super-héros et de soutenir ces enfants grâce à la récolte de dons au profit de l'association. Marseille, Maubeuge, Poissy, ou encore Beauvais ont déjà participé à cette journée des Super-Héros. Cet événement est également le moment de faire participer et d'animer la ville pour défendre et soutenir les actions de l'association, mais aussi de promouvoir une action de sensibilisation, de prévention et de handicap pour les villes. Néanmoins, ce n'est pas la seule action possible de la part des villes. La ville de Beauvais a ouvert les portes de la Maison des Associations de la Jeunesse et des Initiatives (MAJI) du quartier Argentine en septembre dernier, afin d'accueillir une antenne de l'association. Une initiative de soutien qui permet de réaliser le rêve des enfants comme par exemple la rencontre d'artistes.

Plus d'informations sur le site internet : <http://www.espoirdenfantsfrance.com>

## AGENDA

**Mardi 26 janvier 2016** - Paris

Rencontre avec le préfet Kléber Arhoul, coordinateur national pour l'accueil des réfugiés **Mercredi 3 février 2016** - Paris

Commission des finances (réservé aux adhérents) **Judi 25 février 2016** - Paris

Commission numérique (réservé aux adhérents) **Mardi 15 mars 2016** - Paris

Comité de pilotage local : *Chaque batte les cœurs de ville* **Judi 23 et vendredi 24 juin 2016** - Beauvais

Congrès 45<sup>ème</sup> des Villes de France

<http://www.villesdefrance.fr>

© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication

Chaire batte  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef

Juliane Segal  
Rédaction  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur  
Urban, Anaëlle Chouillard  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi